

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 15 septembre 2022, **Peter Benedict MacIntosh, ing.** (membre n° 15242), dont le domicile professionnel est situé à Shawville, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à la suite des recommandations du Comité d'inspection professionnelle, à savoir :

Ponts et structures de transport

« PRONONCE la limitation volontaire d'exercice de **Peter Benedict MacIntosh, ing.** (membre n° 15242), dans le domaine des ponts et structures de transport, en lui interdisant, autrement que sous la supervision d'un ingénieur, d'exercer toute activité professionnelle réservée aux ingénieurs par la Loi sur les ingénieurs dans ce domaine. »

Cette limitation du droit d'exercice de **Peter Benedict MacIntosh, ing.** est en vigueur depuis le 15 septembre 2022.

Montréal, ce 17 octobre 2022

M^e Pamela McGovern, avocate
Secrétaire de l'Ordre

